



LEGENDE

ZONES URBAINES		ZONES AGRICOLES	
UA12	Zone centre limitée à 12 m de hauteur	A	Zone agricole constructible
UA15	Zone centre limitée à 15 m de hauteur	As	Zone agricole stricte non constructible
UB	Zone d'extension récente	ZONES NATURELLES	
UC	Zone d'extension des hameaux	N	Zones naturelles
UC6	Zone d'extension des hameaux h limitée à 6m	NLg	Zones de parcours du golf
UCa	Zones urbanisées des hameaux	NL	Zones naturelles réservées aux équipements d'activités et de loisir
UCg	Zones réservées aux garages	NK	Zones naturelles recevant des équipements pour la station
UCg	Secteurs avec orientation d'aménagement	Nb	Zone d'exploitation de carrière
UJ	Zones d'activité	ZONES A URBANISER	
UL	Zones d'hébergement de loisirs	AUa	Zone d'aménagement future de Rigolot-Bas
ULc	Zones réservées au camping	AUb	Zone d'aménagement future de La Fougère
ULg	Zones réservées aux équipements du Golf	AUL	Zone d'aménagement futur des Longes réservée à des équipements tiliers et de loisirs
★	Plans d'eau identifiés au titre de l'article L122-12.	PPRI	Périmètre de protection de captage EP
★	Secteurs identifiés au titre de l'article L151-19.	EB	Espaces boisés classés
★	Éléments identifiés au titre de l'article L151-19.	Si reporter également aux plans suivants: PPRI (recouvrements de terrain), PPRI (secteurs non classés), "Frame écologique".	

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

3-1

commune du :

MONT-DORE

CARRELONG
URBANISME ARCHITECTURE PAYSAGE
F.-M. MERCIER
11, avenue de Gadoque
63020 SAINT GENES LAVAL
Tel: 04 72 39 30 43
carrelong@montdore.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000

SECTEUR CENTRE

Vu pour rester annexé à la délibération du 8 Novembre 2017

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

- Prescription Délibération du conseil municipal du : 20 Septembre 2004	1
- Arrêt du projet Délibération du conseil municipal du : 27 Septembre 2016	2
- Approbation Délibération du conseil municipal du : 8 Novembre 2017	3
	4
	5
	6